

Vos questions / nos réponses

Sevrage en prison et après ?

Par [Profil supprimé](#) Postée le 25/03/2014 08:58

Mon fils est incarcéré depuis 1 mois 1/2, il dit avoir un traitement...! Il est enfermé pour 4 à 8 mois voir plus après son jugement...! Je dois le voir bientôt, et va se poser la question de l'après ? Sortir , aller où ? (l'appartement qu'il occupait avec sa copine a été rendu), elle est incarcérée aussi ! Re-trouver un travail ? Venir re-vivre à la maison (difficile au bout de plus de 10 ans d'absence)! Je ne sais pas quoi faire, besoin d'aide !!! En plus j'ai comme la vague impression que tout tourne au ralenti...! J'ai peur pour lui...!!! Vers qui dois-je me tourner, pour l'aider à s'en sortir (s'il le désire vraiment ?) ...

Mise en ligne le 25/03/2014

Bonjour,

Il existe dans chaque maison d'arrêt des SPIP (Service Pénitentiaire de Probation et d'Insertion) qui sont chargés de "préparer" la sortie en collaboration avec la personne détenue. Votre fils peut donc solliciter ce service durant son incarcération. Il existe également des foyers accueillant spécifiquement les sortants de prison. Ces services proposent l'hébergement et une aide à la réinsertion, remise à niveau parfois et accompagnement dans les différentes démarches administratives (logement, emploi etc ..). La prise en charge est gratuite dans ces structures. Vous trouverez les coordonnées des services pénitentiaires de Meurthe et Moselle [ici](#).

Bien entendu, vous pouvez aussi le soutenir ou l'accueillir dans le respect de vos propres limites. C'est aussi à votre fils de se mobiliser, d'anticiper sa sortie et de trouver des solutions.

Cordialement.
